

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

ALCATEL LUCENT

DECLARANT : Jean Monty, Vice-Président du Conseil d'administration
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION : 10 décembre 2015
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 11 décembre 2015
LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext
PRIX UNITAIRE : 3,558 Euro
MONTANT DE L'OPÉRATION : 13 257,11 Euro
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Acquisition réalisée dans le cadre de l'engagement d'achat lié à l'attribution de la part additionnelle des jetons de présence. Les actions ainsi acquises sont soumises à une obligation de conservation pendant toute la durée du mandat d'administrateur.